

### À Rouen, le MEN expérimente l'autogestion des ESPE ?



**Cela fait désormais plus de six mois que l'ESPE de Rouen n'a plus de directeur-trice.** Alors que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) était prêt à valider la nomination du directeur élu fin octobre, le ministre de l'Éducation nationale (MEN) n'a pas suivi cette décision et a bloqué le processus. En dépit d'une interpellation directe du MEN par le président de l'université, aucune explication n'a été fournie. Il y a quelques jours, les personnels ont appris du ministre de l'EN, par voie de

presse, que cette absence de nomination, et de ce fait l'absence de directeur-trice, est liée à **la fusion prévue au 1<sup>er</sup> septembre 2019 des Académies de Rouen et de Caen** et, par voie de conséquence, de leurs ESPE respectives.

Le ministre déclare que l'« *École fonctionne* ». S'agirait-il d'une nouvelle expérimentation ? De l'autogestion de l'ESPE par les personnels ? Malheureusement non. Cette vacance de direction et le peu d'empressement du ministère à vouloir la régler témoignent plutôt d'une reprise en main, et cache mal le seul objectif de la réduction des coûts et les économies d'échelle.

Nos collègues de Rouen interprètent cet abandon stratégique de l'ESPE comme un coup de force permettant à l'Éducation nationale de reprendre le contrôle de la formation des enseignant-e-s (voir le dernier référé de la Cour des comptes : <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2018-06/20180604-refere-S2018-0342-mise-en-place-ESPE.pdf>). Les collègues ne sont pas informé-e-s directement et encore moins associé-e-s aux décisions. **Le SNESUP-FSU soutient les demandes des personnels**, à savoir :

- **une réunion d'urgence avec le président de l'université de Rouen Normandie et les VP CFVU** pour que soient arrêtées (avec des garanties d'exécution effectives) toutes les décisions et les procédures nécessaires à la bonne tenue de la fin de cette année universitaire et à l'organisation et la mise en œuvre de la prochaine rentrée et de l'année universitaire 2017-2018 ;
- **la tenue d'un Conseil d'école extraordinaire** pour que soit pris acte officiellement de la dégradation de la situation de l'ESPE de Rouen, de la remise en cause du projet académique (Rouen) dans lequel elle s'inscrit jusque-là, et pour que les autorités de tutelle y exposent le projet de reconfiguration interacadémique (Rouen et Caen) de la formation des enseignants et la procédure pour y parvenir et, enfin, pour que le Conseil d'école demande la nomination dans les plus brefs délais d'un-e administrateur-trice provisoire pour mettre fin à la carence du pilotage de l'ESPE de l'Académie de Rouen.

Si ces conditions ne sont pas réunies, les responsables des formations disent qu'ils prendront acte de leur impossibilité à assurer leurs missions, et ce particulièrement dans le respect des principes des ESPE, et décideront alors de **remettre collectivement leur démission avant la fin de cette année universitaire**. Le SNESUP apporte tout son soutien aux collègues de Rouen et à leurs décisions.

En outre, le **SNESUP-FSU demande que les ministères, le MESRI et le MEN, ouvrent des négociations avec les organisations syndicales** pour une formation des enseignant-e-s de haut niveau et respectueuse des formateur-trice-s et des élèves-stagiaires, pour :

- **un recrutement par concours national** pour toutes et tous les enseignant-e-s comme voie d'accès à la fonction publique ;
- que les enseignant-e-s du premier et du second degré soient recruté-e-s au même niveau de diplôme et bénéficient d'**une formation universitaire et professionnelle dans le cadre d'un master** ;
- **une entrée progressive dans le métier**, c'est-à-dire pas de responsabilité durant la première année de formation, pas d'intégration des supports de stages dans les plafonds d'emploi ;
- **un continuum de formation** de la licence aux premières années d'exercice ;
- **un adossement aux domaines de recherche pertinents** pour la construction de la professionnalité ;
- **des prérecrutements dès la licence**.

Suivez-nous 

[HTTPS://WWW.FACEBOOK.COM/SNESUPFSU/](https://www.facebook.com/SNESUPFSU/)



[HTTPS://TWITTER.COM/SNESUPFSU](https://twitter.com/SNESUPFSU)